



## litige avec un garage suite travaux + casse

Par **Alastair**, le **30/09/2010** à **21:14**

Bonjour.

J'ai fait changer auprès d'un garagiste mon kit courroie de distribution avec les galets ainsi que la courroie accessoire. Il se trouve que les galets de la courroie accessoire n'ont pas été changé et je n'en ai pas été informé. N'étant ni garagiste ni voyant, il m'était impossible de savoir qu'il fallait aussi changer cette pièce, ou quand même il m'aurait semblé logique que ces galets aient été changés dans la foulée... bref.

Or donc, moins d'un an (et moins de 5000Km) après cette maintenance mon véhicule tombe en panne à quelques dizaines de km de mon garage habituels (donc frais de taxis.)

J'ai donc laissé mon véhicule dans un autre garage qui a fait son diagnostic :

Les galets étant usés, la courroie accessoire a percuté la courroie de distribution, qui a elle même percuté le moteur.

C'était aux alentours du 05/08/2010.

Les pièces étant toujours sous garantie, j'ai donc consulté mon assurance et mon assistance juridique pour savoir quoi faire. Réponse :

Demander au garage de faire les réparation, et s'ils refusent envoyer un courrier en recommandé avec accusé de réception pour signaler que soit les travaux doivent être fait à la charge du garage, soit ils devront faire intervenir un expert.

Evidemment, il a fallu faire un courrier en recommandé (envoyé pas moins d'une semaine après la panne) qui reste à ce jour sans réponse.

La seule solution que m'a proposé le garage était :

- faire les réparation
- établir une facture
- faire un geste commercial (sans en préciser le montant)

Une fois les réparations faites, quels recours aurions nous eu ? nous avons donc refusé cette offre et sommes passés au recommandé.

Voyant les choses trainer, mon assistance juridique m'a invité à procéder à une "injonction de faire" auprès du Juge de proximité, mais la Greffe du Juge m'a clairement fait comprendre que sans réparation et sans facture acquittée, je n'avais aucun recours. Seulement, je n'ai pas les moyen de payer une facture à plus de 900 euros (et cela ne concerne que le remplacement des courroies + galets et non pas la casse moteur).

Ce sur quoi on me propose de passer au niveau supérieur : le Juge des référés qui fera intervenir un expert (1000€ à notre charge... C'est pas gagné).

Sauf qu'un expert mandaté par le garage a déjà été mandaté et est intervenu le 17/09/2010 (alors qu'il devait intervenir bien avant) et que le rapport d'expertise est toujours "bientôt accessible"...

Que faire ?

Cordialement.